

# COMMUNE DE BLONAY



## PLAN PARTIEL D'AFFECTATION fixant la limite des constructions le long des Routes cantonales nos 734, 735 et 742

### Traversées dans le village et Rues du village de Blonay

#### PLAN 4

ECHELLE 1:500

Vevey, mars 2015



RICHARD & CARDINAUX SA ETUDES TECHNIQUES  
Ing. géom. off. Rue des Bosquets 33 1800 VEVEY  
Téléphone 021 925 29 00 Téléfax 021 921 03 29  
E-mail: info@rcgeom.ch



  
MICHEL CARDINAUX  
Ing. Géomètre officiel  
1800 VEVEY

Approuvé par la Municipalité de Blonay  
dans sa séance du 13.4.2015

Plan déposé au greffe municipal pour être soumis  
à l'enquête publique du 29.04.2015  
au 28.05.2015

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

B. DEGEX



J.-M. GUEX

B. DEGEX



Adopté par le Conseil Communal  
dans sa séance du 26.01.2016

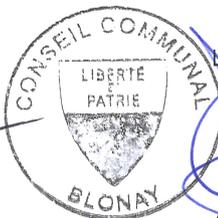
Approuvé par le Département  
des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH)  
Lausanne, le 11 AVR. 2016

Le Président :

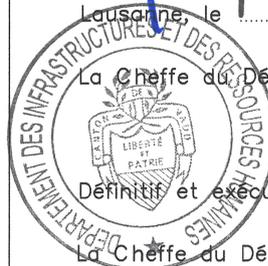
La Secrétaire :

La Cheffe du Département :

S. KREBS  
C. BLANCHARD

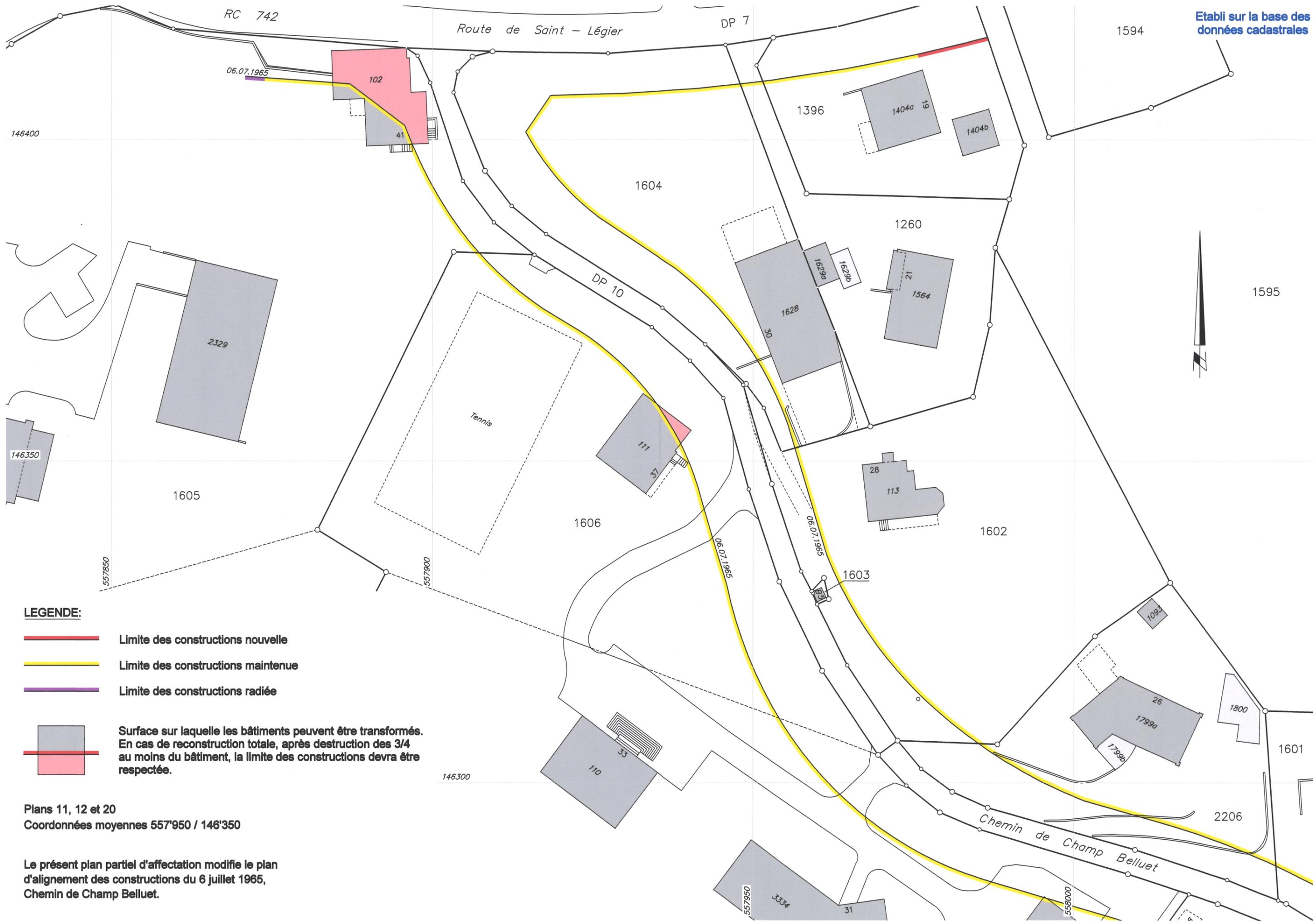


A.-C. PELET



Definitif et exécutoire le 26.16  
La Cheffe du Département.





- LEGENDE:**
- Limite des constructions nouvelle
  - Limite des constructions maintenue
  - Limite des constructions radiée
  - Surface sur laquelle les bâtiments peuvent être transformés. En cas de reconstruction totale, après destruction des 3/4 au moins du bâtiment, la limite des constructions devra être respectée.

Plans 11, 12 et 20  
 Coordonnées moyennes 557'950 / 146'350

Le présent plan partiel d'affectation modifie le plan d'alignement des constructions du 6 juillet 1965, Chemin de Champ Belluet.